Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260618-040626DELIB11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 4 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le quatre juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, M Michel OLÉRON, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENT : M Pascal FRENDO

Mme LE ROLLAND Florence donne procuration à M Michel OLÉRON

Secrétaire de séance : M Michel OLÉRON

Délibération 11 POUVOIRS DE POLICE

Après de nouvelles élections des Maires et Président de l'établissement Public de Coopération intercommunale à fiscalité propre. Le transfert automatique du pouvoir de police spéciale s'applique lorsque l'EPCI-FP exerce l'une des compétences dans les domaines suivants, lui permettant ainsi de réglementer cette activité :

-La police de la réglementation de l'assainissement

-la police de la réglementation de la collecte des déchets ménagers

-la police de la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage

-La police de la circulation et du stationnement au président de l'EPCI-FP compétent en matière de voirie

-la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi au président de l'EPCI-FP compétent en matière de voirie

-la police de la publicité, des enseignes et préenseignes au président de l'EPCI-FP compétent en matière de PLUiH et/ou règlement local de publicité

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260618-040626DELIB11-DE

-la police de mise en sécurité des bâtiments et de l'habitat indigne au président de l'EPCI-FP compétent en matière d'habitat

Le Maire à 6 mois après l'élection du président de l'EPCI pour faire opposition au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale au profit du président de l'EPCI.

Monsieur le Maire souhaite avertir les conseillers qu'il va faire opposition au transfert du dossier réalisation d'aire pour les gens du voyage, voirie, habitat et règlement local de publicité. Un arrêté sera fait en ce sens.

Les conseillers sont satisfaits et valident le choix de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

M Michel OLÉRON
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 16 6 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor